

CQP Enseignant activités équestres

RNCP37148 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 21099, 15479
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3603 — Centres équestres
Date d'enregistrement	14/12/2022
Date d'échéance	14/12/2027

Certificateur(s)

A.G.C.P.N.E.E · SIRET : 50190534300015

Commission Paritaire Nationale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (CPNE) Entreprises Equestres (CPNE-EE)

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTION CHEVAL FORMATION	50786235700013	Former et organiser l'évaluation
ACTION CHEVAL FORMATION	98014769800016	Former et organiser l'évaluation
DOMAINE EQUESTRE DU POET	53254564700010	Former et organiser l'évaluation
EARL ECURIES DE SAINT LUNAIRE	79127073900018	Former et organiser l'évaluation
ECURIES LES LUACAS	45362827300022	Former et organiser l'évaluation
LES ECURIES DE BERGERAC	40487838100015	Former et organiser l'évaluation
LES ECURIES DE BRIAL	39348765700016	Former et organiser l'évaluation
LES ECURIES DE CHATEAU GALLAND	40833764000010	Former et organiser l'évaluation
PGM FORMATION	81351611900019	Former et organiser l'évaluation
PHILIPPE MOREAU	34417743100022	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37148-cqp-enseignant-activites-equestres/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le secteur des établissements équestres regroupe 9 397 établissements équestres en 2019 selon la Fédération Française d'Equitation (FFE), dont 5546 (57%) centres équestres et 3 951 (43%) organisateurs d'événements équestres. On dénombre plus de 2 millions de cavaliers réguliers ou occasionnels et 601 166 licenciés auprès de la

FFE à fin 2020. Malgré une baisse régulière de ce chiffre depuis plusieurs années, l'équitation reste le 4ème sport national en 2019 en nombre de licenciés.

Le chiffre d'affaires (CA) des établissements équestres se monte à 1 052 M€ en 2020 (sport loisir) et représente 11% du chiffre d'affaires global de la filière équine (paris hippique compris). 80% du CA est généré par les activités d'enseignement de l'équitation et de pension.

Si l'impact de la crise sanitaire reste encore difficile à évaluer dans sa totalité, force est de constater qu'il s'est avéré plutôt positif pour une partie des établissements équestres. Selon les établissements équestres interrogés pour l'étude, la limitation des activités en intérieur ainsi que les restrictions de déplacement et fermetures des frontières semblent avoir bénéficié aux centres équestres. Après presque 10 ans de baisse continue, le nombre de licenciés explose en 2021 (+ 65 000 environ soit 11% d'augmentation par rapport à 2020).

Depuis la fin du 1er confinement, les clubs concernés ont vu leur activité se développer, et certains ont mis en place des activités nouvelles ou complémentaires, proposé des stages, ou élargi leurs créneaux de cours d'équitation.

Le secteur continue donc de recruter de manière dynamique. Sur l'ensemble des offres d'emplois publiées en 2019 dans le secteur sur le site spécialisé Equiressources (1 576), les offres d'enseignants d'équitation représentent 40%. Il s'agit donc du métier le plus recherché par les établissements équestres.

Le CQP EAE permet de répondre aux besoins en compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant animateur (coefficient 130) dans un établissement équestre. Il propose un niveau exigeant en compétences techniques et fondamentales (équitation, instruction du cheval, pédagogie, éthologie au sens connaissance des équidés...), complété par des compétences orientées vers le développement et l'animation de la vie de l'établissement équestre et la relation client.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du champ d'application de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

Le titulaire du CQP a vocation à :

- enseigner en autonomie de la base au perfectionnement les pratiques équestres auprès de tout public, en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnement.
- préparer et encadrer les cavaliers lors des compétitions équestres.
- accompagner ses cavaliers sur des itinéraires de promenade connus et préalablement reconnus.
- faire progresser chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation des équidés.
- assurer le soin quotidien aux équidés, dont il sait apprécier l'état de santé.
- assurer le travail d'instruction des équidés pour les maintenir au niveau de dressage voulu ou les faire progresser.
- participer aux décisions techniques, comme l'achat des équidés d'instruction.
- réaliser une utilisation optimale des moyens mis à sa disposition, notamment la qualité de l'accueil et la satisfaction de la clientèle.
- diagnostiquer l'état des matériels pour réaliser la mise en sécurité des lieux de pratique.
- participer au développement et à l'enrichissement des activités de la structure où il travaille
- rendre compte de ses observations à son employeur.

L'Enseignant Activités Equestres peut être amené à assurer, sous responsabilité hiérarchique et à partir de directives données par l'employeur :

- la surveillance rapprochée de l'exécution du travail d'un ou plusieurs personnels.
- l'organisation du travail d'une équipe pour des travaux collectifs simples.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Encadrer des activités équestres en animation, initiation et perfectionnement
2. Soigner et entraîner les équidés d'instruction
3. Participer au fonctionnement de la structure équestre

Blocs de compétences

RNCP37148BC01 — Enseigner des activités équestres en animation, initiation et perfectionnement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Construire le déroulement d'une séance ou d'une animation d'équitation en adaptant les exercices proposés au profil et au niveau des participants, afin de garantir la progression technique par une bonne compréhension et

assimilation des objectifs de la séance.

- Sélectionner et préparer le matériel et le moniteur, en prenant en compte le niveau des pratiquants et les objectifs de la séance, pour assurer la fluidité du déroulement, la sécurité des cavaliers et le bien-être des chevaux.
- Contrôler l'équipement et la préparation des cavaliers et des équidés en veillant au respect des règles et normes de sécurité afin de garantir le bon déroulement de la séance d'équitation et le bien-être des chevaux
- Conduire l'animation, l'initiation ou le perfectionnement équestre y compris en compétition, en situation d'apprentissage individuelle ou collective, en l'adaptant aux conditions de déroulement afin de garantir la progression et la sécurité des participants et des équidés
- Accompagner un groupe de cavaliers dans une promenade équestre en pleine nature en respectant un itinéraire connu, afin d'habituer chevaux et cavalier à des conditions de monte différentes et améliorer leur pratique ainsi que leur connaissance du cheval et de l'environnement.
- Evaluer la séance ou la promenade à posteriori, en analysant les difficultés rencontrées afin d'améliorer les méthodes d'enseignement et adapter le déroulement des futures séances

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu des compétences des activités du bloc 1 attestées conjointement par le formateur et le tuteur dans un carnet de compétences Le candidat doit présenter son carnet de compétence dûment signé par le formateur et le tuteur lors de la dernière épreuve certificative de ce bloc.
- Élaboration d'un dossier d'accueil d'un groupe (centre de loisirs, scolaires, public ayant des besoins d'accompagnement spécifiques, stage découverte...)
- 2 mises en situation professionnelles :
 1. tirage aux sorts entre la préparation et l'encadrement d'une séance d'animation en milieu clos pour tout public jusqu'au niveau galop 4 ou la préparation et l'encadrement d'une séance d'animation en milieu ouvert de 60 min maximum.
 2. la préparation et l'encadrement d'une séance de perfectionnement équestre pour tout public à partir du galop 5 de 60 min maximum.

RNCP37148BC02 — Soigner, éduquer et maintenir le niveau technique des équidés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer les soins courants en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en tenant compte des spécificités de chaque animal, afin de garantir sa santé et son intégrité physique et psychologique.
- Réaliser les opérations liées au maintien de l'état de santé et d'hygiène du cheval en appliquant les gestes adéquats afin de garantir la disponibilité de l'équidé pour les pratiquants ainsi que le bien-être de l'animal.
- Maintenir la cavalerie dans un état de bien-être physique et psychologique en veillant au respect de ses besoins et sa santé, afin de garantir la disponibilité des équidés pour les pratiquants.
- Evaluer le niveau d'instruction d'un équidé en vérifiant régulièrement son niveau de réponse aux demandes du cavalier, afin de garantir son adaptation au public et aux activités de la structure équestre et assurer la sécurité des cavaliers et de la cavalerie.
- Maintenir ou amener l'équidé au niveau d'instruction attendu en effectuant le travail d'amélioration monté et non monté et la mise en condition nécessaires pour garantir sa disponibilité pour les pratiquants, en toute sécurité et en fonction de la discipline pratiquée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu des compétences des activités du bloc 2 attestées conjointement par le formateur et le tuteur dans un carnet de compétences. Le candidat doit présenter son carnet de compétence dûment signé par le formateur et le tuteur lors de la dernière épreuve certificative de ce bloc.
- Épreuves de la Capacité Equestre Professionnelle 3 (CEP 3) vérifiant le niveau technique équestre : • Test de dressage • Test de cross • Test de saut d'obstacle • Test de travail à pied (tirage au sort entre travail aux longues rênes et travail à la longe enrénée) • Test de soin
- Entretien bilan avec les évaluateurs après chaque test technique d'une durée de 10 min maximum
- Questionnaire écrit sur le bien-être animal

RNCP37148BC03 — Participer au fonctionnement de la structure équestre

LISTE DE COMPÉTENCES

- Repérer et diagnostiquer les opérations d'entretien à réaliser en contrôlant régulièrement le matériel et les infrastructures, afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et la sécurité des équidés, des cavaliers et du

personnel du centre équestre.

- Réaliser ou faire réaliser les opérations d'entretien ou de réparation nécessaires en utilisant les techniques et le matériel adéquat, afin de garantir le bon fonctionnement du centre équestre et le déroulement de ses activités.
- Convoyer des équidés en respectant les règles de sécurité et les habilitations nécessaires, afin de garantir le confort et l'intégrité physique des chevaux transportés, ainsi que la sécurité des convoyeurs.
- Assurer un premier niveau de communication vers la clientèle du centre équestre en donnant les informations nécessaires et appropriées via tous les canaux, afin de veiller au développement de la structure et de faire respecter les règles de sécurité, au service de la clientèle et des équidés.
- Concevoir ou dynamiser et réaliser des animations ou activités en prenant en compte les possibilités et contraintes du centre équestre afin de le dynamiser et contribuer à son développement, tout en assurant la sécurité et le bien-être des cavaliers et de la cavalerie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu des compétences des activités du bloc 3 attestées conjointement par le formateur et le tuteur dans un carnet de compétences. Le candidat doit présenter son carnet de compétence dûment signé par le formateur et le tuteur lors de la dernière épreuve certificative de ce bloc.
- Mise en situation professionnelle d'accueil du public ou d'entretien de la structure ou de gestion. Le candidat, le jour de l'évaluation, tire au sort une activité parmi les 3 proposées (entretien de structure, accueil de publics, gestion) et une tâche dans celle-ci.
- Questionnaire écrit sur le convoyage Le candidat est dispensé des épreuves de convoyage s'il est titulaire du CAPTAV ou CCTROV.
- Élaboration d'un dossier d'environ 10 pages sur la réalisation d'une action de promotion et fidélisation de la clientèle, présenté lors d'un entretien avec les évaluateurs d'une durée de 10 minutes maximum.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du champ d'application de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires du CQP EAE exercent l'emploi d'enseignant animateur, coefficient 130 de la grille de classification des emplois et des qualifications figurant dans la convention collective du personnel des centres équestres.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les fonctions d'animation et d'enseignement de l'équitation réalisées par les titulaires du CQP EAE sont régies par l'article L 212-1 du Code du Sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la certification, les candidats doivent :

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une Capacité Equestre Professionnelle 2 mention équitation (CEP 2 mention équitation) ou d'une CEP d'un niveau supérieur de même mention
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou de son équivalent
- Fournir une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour les délits :
 - o 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal ;
 - o 2° Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code ;
 - o 3° A la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code ;
 - o 4° A la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code ;
 - o 5° A la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code ;
 - o 6° A la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code ;
 - o 7° Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique ;
 - o 8° Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code ;
 - o 9° A l'article 1750 du code général des impôts.

En effet, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury plénier de la CPNE-EE :

- Au minimum 1 représentants des organisations de salariés, de 3 organisations différentes
- Au minimum 1 représentant des employeurs

La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants ou de nombre de voix, en conformité avec le règlement intérieur de la CPNE. Les décisions sont prises collégalement.

En aucun cas le formateur ou le tuteur d'un élève en formation au CQP EAE ne peut prendre part au jury plénier.

Base légale

Date de décision	14/12/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/12/2027
Date de dernière délivrance possible	14/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	96	4	100 %	79 %
2019	78	11	100 %	84 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP11562

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cpne-ee.org/enseignant-animateur-dequitation-eae>

Description du CQP actuellement enregistré sous forme d'UC

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37148/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	4
Régions couvertes	3
Prix indicatif	3 500 € – 13 125 €
Durée	1326 – 1500 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	71
Parcours menés à terme	60
Taux d'achèvement	85 %
Période	03/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	74
Montant total engagé	338 838 €
Coût moyen par dossier	4 579 €
Durée moyenne	577 h
Période	02/2023 – 08/2026
France compétences	62 %
France Travail	16 %
OPCO	14 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.